



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E194269

VALABLE JUSQU'AU 30/12/2025

ÉDITÉ LE 22/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1972

Forme juridique : SAS

Capital : 3 000 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES 2020B00065

Siret : 627 220 049 01579

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 6110553

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 54.522.357

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 54.522.357

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : HERVE THERMIQUE (AGENCE)

172 RUE HENRI DURRE
59590 RAISMES

Téléphone : 03 27 45 80 30

Portable : 06 71 17 27 30

Site Internet :

E-mail : marcel.brun@herve-thermique.com

Responsabilité légale :
GASNIER LUDOVIC DIRECTEUR GÉNÉRAL / HERVE EMMANUEL PRÉSIDENT

Fax : 03 27 45 80 39

Effectif moyen : 64 Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	31/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/12/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	12/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.